Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

DELIBERATION N° CC / 17 / 502

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 25 SEPTEMBRE 2017

Date d'envoi de la convocation : 23 Juin 2017
Nombre de Conseillers en exercice : 93
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 72
Nombre de Procurations : 9
Nombre de Votants : 81
Date d'affichage du compte rendu : 2 octobre 2017
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le : 6 Octobre 2017

PRESIDENCE DE : M. Alain SUGUENOT.

Présents : *Titulaires* :
Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Luc BECQUET, Nadine BELISSANT-REYDET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Raphaël BOUILLET, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVARD, Jean-François CHAMPION, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN, Fabrice JACQUET, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Marie-Laurence MERVAILLE, Marie-Laure RAKIC, Jean-Benoît VUITTENEZ, René L'EXCELLENT, Michel PICARD, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Martine BOUGEOT, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Michèle RODIER, Patricia ROSSIGNOL, Céline DANCER, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Patricia RACKLEY, Sandrine ARRAULT, Franck CHAMBRION, , Vincent LUCOTTE, Chantal GAUTHRAY, Jean-Paul BOURGOGNE, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Jérôme FLACHE, Claude CORON, Chantal MITANCHEY, Jacques FROTEY, Bernard NONCIAUX, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Serge GRAPPIN, Claude MOISSENET, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jean MAREY.

Suppléants :
M. Patrick CHAVANNE (suppléant de BOUILLAND),
M. Christophe PETOT (suppléant de CHAUDENAY),
M. Jean-Louis BAUDOIN (suppléant de LEVERNOIS),
M. Francis LECHAUVE (suppléant de MELOISEY),
Mme Danièle ALBERTINI (suppléante de SAINTE MARIE LA BLANCHE),
M. Serge COULON (Suppléant de SANTENAY).

Délégués ayant donné procuration :
M. Frédéric CANCEL à M. Alexis FAIVRE,
Mme Carole CHATEAU à Mme Ariane DIERICKX,
M. Xavier COSTE à M. Jean-François CHAMPION,
Mme Danièle JONDOT-PAYMAL à M. Raphaël BOUILLET,
M. Philippe ROUX à Mme Marie-Odile LABEAUNE,
M. Didier SAINT EVE à M. Jean-Pierre REBOURGEON,
M. Christian GHISLAIN à M. Patrick MANIERE,
M. Jean-Marc PRENEY à M. Sylvain JACOB,
M. Guillaume d'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

Délégués Absents non suppléés et non représentés :
Mme et MM. Anne CAILLAUD, Justine MONNOT, Antoine TRIFFAULT-MOREAU, Carla VIAL, Gabriel FOURNIER, Christophe MONNOT, Marc DENIZOT, Olivier ATHANASE, Jérôme BILLARD, Thierry LAINE, Annie BARAT, Jean CHEVASSUT.

Secrétaire de séance : M. Alexis FAIVRE.

ORGANISATION DES SERVICES : EVOLUTIONS DE POSTES

Comme il le fait régulièrement, M. REBOURGEON, rapporteur, présente les évolutions de poste rendues nécessaires par différentes évolutions d'effectifs intervenues dans les services suivants :

Direction / Service	Grade correspondant au poste vacant actuel	Grade correspondant au poste vacant transformé	Motif de transformation du poste
Direction Enfance – Petite Enfance	Cadre de Santé 2ème classe	Puéricultrice classe normale au 01/06/2017	Recrutement suite démission pour changement d'emploi
Service des Opérations d'Aménagement	Agent de Maîtrise	Adjoint technique territorial au 25/09/2017	Recrutement suite fin de contrat pour départ à la retraite

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- approuve les évolutions de postes pour les services précités dans les conditions proposées.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
POUR LE PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

BEAUNE COTE ET SUD
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
BEAUNE
CHAGNY
NOLAY

Jean-François PONS

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération conseil communautaire du 25/09/2017 : Organisations des services : évolutions de postes

Date de transmission de l'acte :	06/10/2017
Date de réception de l'accusé de réception :	06/10/2017
Numéro de l'acte :	17-502 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	021-200006682-20170925-17-502-DE
Date de décision :	25/09/2017
Acte transmis par :	Christine BOULIGAUD
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	4. Fonction publique 4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.